



Lille, le 19 février 2021

### ***Iniquité des revalorisations salariales dans le secteur social et médico-social***

Madame la Sénatrice,  
Monsieur le Sénateur,

Face à une crise sanitaire d'ampleur incomparable, les établissements et services sociaux et médico-sociaux que nous représentons n'ont eu de cesse de se mobiliser, aux côtés du secteur hospitalier, pour préserver les accompagnements auprès des publics vulnérables. Pour autant, force est de constater que la reconnaissance de l'utilité sociale de nos professionnels n'est pas au rendez-vous. La crise Covid a exacerbé ce constat : manque d'équipements de protection, priorisation tardive pour la garde d'enfants et l'accès aux dépistages, prime « Covid » versée de manière inéquitable en fonction du secteur d'activité, des territoires et des financeurs ...

Aujourd'hui nous alertons sur le risque d'atomisation du secteur social et médico-social du fait de politiques publiques segmentantes qui refusent de prendre en considération la dimension globale de la santé, au sens où l'OMS la définit.

Les salaires des professionnels des établissements de santé et des EHPAD ont été revalorisés dans le cadre du Ségur de la Santé.

Si nous nous félicitons de cette juste reconnaissance, celle-ci nie, en creux, l'investissement des professionnels intervenant auprès des personnes handicapées, des travailleurs sociaux du secteur de la protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions ou encore des services mandataires.

Par ailleurs une part importante de nos adhérents, associations gestionnaires d'établissements et services de santé, sociaux et médico-sociaux sont multi-activités. Cette revalorisation partielle va, *de facto*, tendre le dialogue social de terrain en opposant des professionnels qui partagent pourtant le même engagement et poursuivent le même objectif : accompagner les personnes fragiles.

Rappelons que dans certaines organisations ces professionnels se côtoient au quotidien dans les mêmes locaux, leurs fonctions, missions, qualifications et diplômes sont comparables. Dès lors, comment pourrait-on justifier un tel traitement ?

Cette iniquité nous conduit aujourd'hui à tirer la sonnette d'alarme. Nous constatons d'ores et déjà le départ de professionnels du handicap ou de l'aide à domicile partant exercer dans d'autres types de structures revalorisées par le Ségur de la santé ou quittant tout simplement le secteur.

Certains gestionnaires sont désormais contraints de recruter des professionnels non qualifiés afin de pourvoir des postes vacants. Ce phénomène, auparavant marginal, tend à se développer et génère de plus en plus d'inquiétudes en cette période de recrudescence du Covid-19.

Nos adhérents sont fortement mobilisés autour de la transformation de l'offre sociale et médico-sociale qui est une orientation forte du Gouvernement. Cependant, comment crédibiliser cette démarche et maintenir un investissement des salariés de nos structures dans les évolutions des pratiques professionnelles, quand ces mêmes salariés, très investis durant la crise sanitaire, constatent une iniquité de traitement injustifiable ?

Au-delà de l'inquiétude des adhérents que nous représentons, c'est le risque de déqualification que nous pointons et *in fine* une crainte sur la qualité des accompagnements de demain.

Aussi, dans le contexte d'opportunité ouvert par la crise sanitaire et dans la perspective des lois Autonomie et Grand âge nous interpellons les acteurs institutionnels afin de se mettre autour de la table avec les associations et leurs représentants pour travailler de concert sur les politiques sociales et venir à bout de cet « effet frontière » entre institutions dont l'aspect préjudiciable a été mis de nouveau en lumière par la crise.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rencontrer et envisager avec vous des pistes de travaux communs.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, en l'assurance de toute notre considération.

*Courrier également envoyé à l'ensemble des sénateurs des Hauts-de-France*

Hugues DENIELE  
Président  
FAS Hauts-de-France



Corine DARRE-BERANGER  
Déléguee Régionale  
FEHAP Hauts de France



Patricia HORTA  
Déléguee Régionale  
NEXEM



Fabienne LEMAIRE  
Déléguee Régionale  
Présidente  
CNAPE



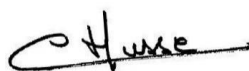
Claude HOCQUET  
Président  
UDAPEI 59



Eric CARLIER  
Président  
UDAPEI 62



Coryne HUSSE  
Présidente  
UNAPEI Hauts-de-  
France



Annette GLOWACKI  
Présidente  
URIOPSS Hauts-de-France



Affaire suivie par : Ahmed HEGAZY (a.hegazy@uriopss-hdf.fr)